Nations Unies S/PV.8107



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8107e séance

Vendredi 17 novembre 2017, à 18 h 15
New York

Président :	M. Cardi	(Italie)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Wu Haitao
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Haley
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Nebenzia
	France	M. Delattre
	Japon	M. Bessho
	Kazakhstan	M. Sadykov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Yelchenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient





La séance est ouverte à 18 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2017/970, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par le Japon.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M. Bessho (Japan) (*parle en anglais*) : L'emploi d'armes chimiques est totalement inacceptable en toute circonstance. Tous les membres du Conseil de sécurité s'accordent sur ce point, et c'est une opinion qui est partagée par l'ensemble de la communauté internationale. Nous condamnons ensemble et dans les termes les plus forts l'emploi d'armes chimiques en Syrie, qui a causé la mort de nombreux civils. Les membres du Conseil de sécurité souscrivent également à l'idée que le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, réalisation importante du Conseil en 2015, devrait poursuivre ses travaux.

Hier, pourtant, deux projets de résolution – proposant tous deux de proroger de 12 mois le mandat du Mécanisme – n'ont pas pu être adoptés. Le Japon a proposé un projet de résolution (S/2017/970) visant à permettre aux membres du Conseil de débattre plus avant de l'avenir du Mécanisme. Nous espérons que le rapport qui doit être présenté par le Secrétaire général sur des propositions relatives à la structure et aux méthodes du Mécanisme, compte tenu des vues des membres du Conseil, nous aidera à trouver la marche à suivre.

Des armes chimiques continuent d'être utilisées en Syrie. Tant que tous les coupables n'auront pas été identifiés, le Mécanisme doit poursuivre ses travaux. Il incombe au Conseil en dernière instance d'assurer l'application du principe de responsabilité en cas d'emploi d'armes chimiques, et le Mécanisme joue un rôle vital à cet égard. Le Japon espère que le Conseil pourra adopter le projet de résolution.

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :
Égypte, Éthiopie, France, Italie, Japon, Kazakhstan, Sénégal, Suède, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay

Votent contre :
Bolivie (État Plurinational de), Fédération de Russie

S'abstiennent :
Chine

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme Haley (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Dans un monde où le temps et l'attention du Conseil pourraient être utilement consacrés à 100 questions différentes, la Russie nous fait perdre notre temps. Les conflits font rage. Les États hors-la-loi sont en train d'acquérir des armes nucléaires. La dignité humaine de millions de personnes est violée quotidiennement. Des régimes brutaux se servent d'armes chimiques contre leur propre population.

Tous les membres du Conseil et leurs collaborateurs s'affairent depuis des mois à préserver et renforcer le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous y sommes attelés car nous savons que des vies sont en jeu. Nous nous y sommes attelés car nous savons que le régime international de non-prolifération des armes chimiques est lui aussi en jeu. Et tout ce temps – des centaines d'heures – n'aura servi à rien.

Comme nous le soupçonnons depuis longtemps, la Russie n'a jamais eu l'intention, ni aujourd'hui ni auparavant, de faire en sorte que tout ce temps que le Conseil et la communauté internationale ont consacré à la question soit productif. Le veto de la Russie – son

deuxième en 24 heures – nous montre que la Russie se soucie peu de trouver un terrain d'entente avec le reste du Conseil pour sauver le Mécanisme d'enquête conjoint. La Russie n'acceptera aucun mécanisme susceptible de braquer les projecteurs sur l'emploi d'armes chimiques par son allié, le régime syrien. C'est aussi simple et aussi honteux que cela.

Le projet de résolution du Japon (S/2017/970), une mesure de court terme qui visait à nous donner le temps de déterminer la voie à suivre – était une mesure d'urgence. Mais c'était notre dernier espoir, notre meilleure chance de rester unis. L'adoption de ce projet de résolution aurait montré au monde que nous, membres du Conseil, nous efforcerons toujours de surmonter nos divergences, en particulier lorsque nous sommes confrontés aux menaces les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité.

Ces dernières semaines, tous les membres du Conseil ont manifesté leur intérêt en faveur d'enquêtes crédibles et impartiales sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie, et tous les membres du Conseil ont souligné qu'il fallait que le Mécanisme applique des normes strictes et présente des éléments de preuve crédibles. Le projet de résolution du Japon tentait de faire fond sur ces points de convergence. La Russie était l'une des voix réclamant un Mécanisme indépendant et impartial. Dans le projet de résolution qu'elle a proposé hier (S/2017/968), elle priait le Secrétaire général de soumettre des recommandations aux membres du Conseil afin de renforcer le Mécanisme d'enquête conjoint. Désireux de montrer qu'il voulait trouver un compromis et était disposé à aborder les inquiétudes de la Russie, le Japon, dans son projet de résolution, a inclus un paragraphe quasi identique au texte russe.

J'invite mes collègues à comparer les deux projets de résolution. Le texte du projet de résolution auquel nos amis russes viennent d'opposer leur veto était pratiquement le même que la formulation de leur propre résolution, et ils ont tout de même considéré qu'il était indiqué de nous faire perdre notre temps. Les agissements de la Russie – aujourd'hui comme ces dernières semaines – ont un but : ralentir les efforts visant à garantir l'établissement des responsabilités des attaques à l'arme chimique en Syrie, les déstabiliser et, en définitive, les faire échouer. La Russie n'a jamais invité les membres du Conseil à contribuer à son propre projet de résolution – un texte qui, hier, n'a reçu que quatre voix pour. Et la Russie a refusé de proposer toute modification au texte des États-Unis. Nous avons même intégré des éléments du projet russe dans notre propre texte, dans l'espoir que la Russie engagerait le dialogue. En l'occurrence, dès le début, la Russie n'a négocié avec aucun d'entre nous. La Russie n'a fait que dicter et exiger. Ce n'est pas comme cela que le Conseil de sécurité est censé fonctionner. Ce n'est pas comme cela que le Conseil de sécurité pourra fonctionner.

Je tiens, au nom des États-Unis, à remercier sincèrement les membres du Conseil qui ont travaillé si dur – et qui ont donné à la Russie une deuxième chance, puis une troisième, une quatrième et une cinquième – pour protéger des civils innocents contre les attaques chimiques. C'est tout à leur honneur, et c'est une victoire pour la cause de la non-prolifération des armes chimiques que le projet de résolution ait reçu un si large appui.

À une écrasante majorité, la communauté internationale continue d'appuyer une enquête sur les attaques à l'arme chimique perpétrées en Syrie, afin que leurs auteurs répondent de leurs actes. Aux familles des victimes des armes chimiques en Syrie – et aux Syriens, enfants, femmes et hommes, qui pourraient être victimes d'attaques futures – j'adresse nos plus sincères excuses. Il faut qu'ils sachent que les États-Unis, de même que le reste du Conseil, n'abandonneront pas leur quête de justice pour les êtres chers qu'ils ont perdus et de protection pour leurs familles. Il faut qu'ils sachent que la Russie a beau faire obstruction au Conseil, elle ne peut pas faire obstruction à la vérité. Que ce soit avec un Conseil uni ou seuls, sans nous heurter à l'obstructionnisme de la Russie, nous continuerons à lutter pour la justice et l'établissement des responsabilités en Syrie.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à remercier la délégation japonaise d'avoir déposé le projet de résolution S/2017/970 aujourd'hui.

Comme nous l'avons rappelé hier (voir S/PV.8105), l'expérience a prouvé, tout au long de l'existence du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qu'il était urgent d'en améliorer les méthodes de travail, en particulier en organisant des visites sur les sites où l'emploi d'armes chimiques fait l'objet d'une enquête – visites au cours desquelles il serait procédé dans des délais raisonnables à l'inspection, l'enregistrement et la collecte de preuves et d'échantillons – et en tenant compte de tous les scénarios envisageables liés à l'emploi d'armes chimiques. L'Égypte a tenté de faire en sorte qu'un projet de résolution du Conseil de sécurité, quel qu'il soit,

sur la prorogation du mandat du Mécanisme, permette de garantir ces mesures sans entrer dans des détails techniques susceptibles de compromettre l’application ou l’indépendance du Mécanisme, et d’une manière qui constitue un socle solide pour ses conclusions.

Conformément à la position que nous avons exprimée précédemment, que nous avons rappelée hier pour expliquer notre abstention dans le vote sur les deux projets de résolution dont nous étions saisis, et en droite ligne de notre volonté de prévenir l’emploi récurrent d’armes chimiques contre nos frères en Syrie, ainsi que de la nécessité d’identifier les auteurs des crimes commis antérieurement, nous avons appuyé le projet japonais aujourd’hui car il donne une occasion de préserver cet outil international, d’ouvrir de larges perspectives s’agissant de la restructuration et du développement des méthodes de travail du Mécanisme, et de promouvoir sa crédibilité et l’indépendance de ses enquêtes.

Nous regrettons donc que le Conseil n’ait pas pu adopter le projet de résolution aujourd’hui et nous déplorons le manque de confiance mutuelle entre ses membres. Cela étant, nous rappelons que nous restons disposés, tout au long des dernières semaines de notre mandat, à œuvrer aux côtés de nos partenaires au sein du Conseil de sécurité pour envisager toute solution qui permettrait au Mécanisme d’atteindre ses objectifs en Syrie.

M. Delattre (France) : La France est atterrée par le résultat de ce vote en raison du veto de la Russie, le troisième de ce pays sur le Mécanisme d’enquête conjoint de l’Organisation pour l’interdiction des armes chimiques et de l’Organisation des Nations Unies, le cinquième sur le dossier chimique syrien cette année et le onzième sur la Syrie. Soyons clairs. Nous respectons et respecterons toujours la Russie, à qui nous unissent tant de liens, mais cette accumulation de veto pose question, et celui d’aujourd’hui est particulièrement grave, car il est potentiellement lourd de conséquences pour la lutte contre la prolifération et l’usage d’armes chimiques. Ce veto a donc pour effet de faire peser une menace sérieuse sur notre sécurité à tous.

De quoi s’agit-il? Si le Mécanisme n’est pas renouvelé ce jour avant minuit, il est dissous. Cela signifie que risquent de disparaître avec lui des mois d’efforts, des mois d’efforts communs, des mois d’efforts de bonne foi pour lutter contre la prolifération et l’usage d’armes chimiques en Syrie. L’objet du projet de résolution S/2017/970 déposé par le Japon, dont je souhaiterais saluer chaleureusement l’engagement, visait simplement à un renouvellement technique de ce régime pour un mois. Il ne s’agissait pas d’une prise de position politique, il s’agissait encore moins d’éléments de nature idéologique. Il s’agissait d’un texte neutre, technique, nous permettant de nous donner le temps nécessaire pour réfléchir, pour dialoguer, bref, pour tenter d’arracher un accord et de montrer ainsi aux yeux du monde entier que le Conseil peut assumer les responsabilités qui sont les siennes.

Si nous n’y prenons garde, le vote d’aujourd’hui, résultat du veto russe, risque d’avoir trois effets. D’abord, il signifie ipso facto, sauf éléments nouveaux d’ici ce soir minuit, la disparition du Mécanisme d’enquête conjoint, ce mécanisme mis en place par le Conseil à l’initiative de la Russie et des États-Unis pour combattre la prolifération et l’usage d’armes chimiques en Syrie. Ce faisant – c’est la deuxième conséquence – ce vote risque d’affaiblir mécaniquement le régime international de non-prolifération chimique. Il sera interprété, en effet, par certains comme donnant un blanc-seing à la prolifération et à l’emploi de ces armes ailleurs, puisque nous n’avons pas été capables collectivement de l’empêcher ou de le punir en Syrie. Il risque de créer, de surcroît, le terreau le plus favorable pour le terrorisme chimique que nous redoutons tous. Enfin, le régime international de non-prolifération chimique étant le plus abouti de tous, son affaiblissement risque de créer un précédent dangereux, potentiellement mortel pour les autres régimes de non-prolifération, des régimes que l’ensemble de nos pays ont élaborés, développés patiemment, année après année, pierre après pierre, au cours des décennies qui précèdent, des régimes qui constituent aujourd’hui la colonne vertébrale de notre sécurité collective.

Bref, si tout cela se produit, nous en payerions le prix fort. Alors, nous ne pouvons pas nous résigner à ces implications désastreuses. Si nous croyons en ce que nous faisons, si nous croyons les uns et les autres que nous sommes ici pour une raison, avec une mission, alors il est impossible de nous résigner. Nous n’avons pas le droit. Je voudrais partager à nouveau avec le Conseil la conviction profonde de la France : le vote d’aujourd’hui, désastreux, ne peut pas être le mot de la fin. La France ne se résignera ni à ce constat d’échec ni aux jeux politiques qui ne sont pas à la hauteur des enjeux. Face à l’immensité et à la gravité de ces enjeux, alors que le monde entier nous regarde, nous n’avons pas le droit de renoncer. Nous n’avons pas le droit de nous décourager. Le Conseil peut compter sur mon pays pour continuer ses efforts dans toutes les enceintes appropriées afin

de lutter contre l'impunité en Syrie et ailleurs, et de promouvoir, toujours et partout, la consolidation des régimes de non-prolifération dont dépend notre sécurité à tous.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le mois dernier, j'ai été déçu qu'une simple prorogation technique du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies ait été bloquée par la Russie. Hier, j'ai été profondément déçu que, même après des efforts considérables pour parvenir à un accord, une nouvelle tentative raisonnable de renouveler le mandat a de nouveau fait l'objet d'un veto de la Russie. Ce veto a porté un coup sévère à l'espoir que je nourrissais de voir ceux qui ont utilisé des armes chimiques en Syrie identifiés et amenés à rendre des comptes.

Mais à présent, je suis franchement stupéfait que la Russie ait rejeté la proposition tout à fait sensée du Japon de prier le Secrétaire général et le Directeur général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'examiner la structure et la méthodologie du Mécanisme d'enquête conjoint. Ce troisième veto en un mois montre clairement – si cela n'était pas déjà évident – la détermination de la Fédération de Russie à protéger son allié syrien, indépendamment des dommages que cela causera à l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques, à l'ensemble du système international de règles et à sa propre réputation.

Le Conseil a créé à l'unanimité le Mécanisme d'enquête conjoint en tant que mécanisme le plus approprié pour enquêter sur les allégations d'utilisation d'armes chimiques en Syrie. Depuis ses débuts, ce mécanisme a connu de nombreux succès. Son personnel d'experts chevronnés a fait preuve d'une impartialité totale. Ses enquêtes ont été professionnelles, approfondies et rigoureuses. Le Mécanisme a conclu que le régime syrien avait utilisé de manière flagrante et répétée des armes chimiques contre son propre peuple, et ce, de façon toujours plus inconsidérée et meurtrière. Il a également conclu que Daech avait, lui aussi, utilisé des armes chimiques en Syrie. Notre incapacité à renouveler le Mécanisme d'enquête conjoint signe l'échec de nos efforts en vue de faire éclater la vérité sur le comportement de tous les acteurs ayant employé des armes chimiques en Syrie.

Comme je l'ai dit hier (voir S/PV. 8105), ceux d'entre nous qui sommes déterminés à défendre le système international ne cesserons d'œuvrer à mettre fin à l'utilisation d'armes chimiques, à identifier ceux qui emploient ces armes ignobles et à les amener à rendre des comptes. Nous poursuivrons nos efforts non seulement pour rendre justice à ceux qui ont souffert de l'utilisation de ces armes ignobles, mais aussi pour dissuader ceux qui songeraient à les employer à l'avenir.

M. Skog (Suède) (*parle en anglais*) : Je serai bref dans ma détresse. Je n'ai pas besoin de répéter ce que j'ai dit hier dans cette salle (voir S/PV. 8105) concernant le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies et l'importance de son maintien. Nous vous savons gré, Monsieur le Président, de tous vos efforts et de ceux d'autres partenaires qui ont fait de leur mieux pour proroger le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous regrettons profondément qu'une fois de plus, cela n'ait pas été possible. Nous pensons que nous tous, membres du Conseil, avons la responsabilité de faire tout ce qui est notre pouvoir pour faire répondre de leurs actes ceux qui ont utilisé des armes chimiques et empêcher une nouvelle prolifération de ces armes.

C'est pourquoi nous demandons que des consultations soient convoquées immédiatement après la présente séance afin de nous assurer que nous avons bel et bien épuisé toutes les possibilités et fait tout ce qui était en notre pouvoir avant l'expiration du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint plus tard ce soir.

M. Yelchenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : J'ai du mal à trouver les mots pour exprimer ma frustration face au résultat du vote. Nous n'avions aucune illusion à cet égard, mais jusqu'au dernier moment nous avions conservé un mince espoir. Toutefois, cet espoir s'est rapidement évanoui. L'Ukraine a voté pour le projet de résolution S/2017/970, pleinement consciente de son importance capitale, non seulement pour l'existence du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, mais surtout pour la survie du régime de non-prolifération dans son ensemble.

Je rappelle que l'Ukraine faisait partie des États qui étaient favorables à la prorogation technique du mandat du Mécanisme pour une année supplémentaire car ils la considéraient comme la meilleure option. Nous voulions éviter que les événements de l'année dernière se reproduisent, lorsque les négociations de 2016 à propos du mandat ont mis le Mécanisme en difficulté. Cette année, le monde est témoin d'une situation encore plus dramatique. L'obstruction d'un membre du Conseil de sécurité a privé le Mécanisme de toute possibilité de

poursuivre son important travail. Les séances d'hier et d'aujourd'hui montrent clairement que la Fédération de Russie ne permettra jamais qu'une enquête indépendante soit menée sur les terribles crimes commis en Syrie, quel que soit le texte proposé.

En dépit des nombreuses tentatives et des efforts dévoués de la majorité des membres du Conseil pour préserver le Mécanisme, la Russie est le seul pays qui a préféré mettre tout en oeuvre pour protéger le régime d'Al-Assad et l'État islamique d'Iraq et du Levant contre toute retombée. Elle l'a fait intentionnellement et avec un profond cynisme. Compte tenu du fait que la grande majorité des incidents impliquant l'emploi présumé d'armes chimiques n'ont pas fait l'objet d'enquêtes, nous n'excluons pas la possibilité que la partie russe cherche aussi à empêcher le Mécanisme de découvrir la vérité sur ces incidents. Le fait qu'elle tente à tout prix de mettre à l'arrêt le Mécanisme soulève une grave question quant à l'identité des acteurs qui pourraient avoir commandité directement ces crimes.

La délégation russe n'a de cesse de rappeler qu'elle a, de concert avec les États-Unis, été à l'origine de la création du Mécanisme. Elle doit maintenant assumer l'entière responsabilité de sa destruction unilatérale. Nous sommes fermement convaincus qu'en dépit de la situation actuelle, nous devons continuer de n'épargner aucun effort pour prévenir le risque croissant que des armes chimiques soient de nouveau utilisées, tout en gardant à l'esprit les victimes innocentes qui ont déjà été fauchées. Prévenir de tels crimes à l'avenir est vital et indispensable.

Pour conclure, la délégation russe ne voit aucun problème à interrompre le mandat du Mécanisme. Ne nous y trompons pas. Une fois que le mandat du Mécanisme aura pris fin ce soir, il n'y aura rien à renouveler. Dans leurs déclarations, plusieurs délégations se sont engagées à continuer de travailler sur le Mécanisme. Nous devons réaliser qu'à partir de demain, il nous faudra repartir de zéro.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay a voté pour le projet de résolution S/2017/970, présenté par le Japon, pour les raisons suivantes.

Premièrement, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies a été créé par la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité. C'est notre mécanisme.

Deuxièmement, si le Mécanisme pouvait poursuivre ses activités à un rythme passablement régulier, ses conclusions concernant l'emploi d'armes chimiques permettrait de désigner les responsables de l'utilisation de ces armes interdites, avec lesquelles ils commettent des crimes atroces contre des civils innocents. Le Mécanisme joue un rôle clef dans la lutte contre l'impunité.

Troisièmement, et dans le prolongement de ce qui précède, les travaux du Mécanisme pourraient avoir un effet dissuasif contre l'emploi de ces armes dans d'autres situations de conflit.

Quatrièmement, dans le contexte d'un conflit aussi long et complexe que celui qui touche la Syrie, dont nous évaluons religieusement chaque semaine au Conseil de sécurité les dimensions politiques et humanitaires, auxquelles est venu se greffer le dossier des armes chimiques, il vaut mieux compter sur un mécanisme tel que le Mécanisme d'enquête conjoint que sur pas de mécanisme du tout.

Cinquièmement, comme nous l'avons dit hier (voir S/PV.8105), il est paradoxal que le Conseil de sécurité, qui a créé le Mécanisme, en signe lui-même l'arrêt de mort.

Pour conclure, nous appelons une fois de plus à mettre fin à la polarisation au sein du Conseil de sécurité afin de le faire sortir de l'impasse. Nous devons également fixer une échéance pour sauver le Mécanisme. À cette fin, nous nous faisons l'écho de la demande formulée par le représentant de la Suède.

M. Sadykov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Comme nous l'avons déclaré hier (voir S/PV.8105), le Kazakhstan attache une grande importance à la poursuite des travaux du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Les moyens éventuels d'améliorer la structure et le mandat du Mécanisme sont un sujet qui mérite de poursuivre le débat et les négociations. À cet égard, le projet de résolution technique proposé contenait une disposition spéciale concernant la possibilité d'une interruption des activités du Mécanisme, ce qui était acceptable pour ma délégation. C'est pourquoi nous avons voté pour le projet de résolution S/2017/970.

Il est regrettable que nous n'ayons pas été en mesure de sauver le Mécanisme d'enquête conjoint. Ma délégation appelle les parties concernées à poursuivre le dialogue pour trouver un terrain d'entente. Dans

l'éventualité où une assistance en matière de médiation serait nécessaire pour rapprocher les deux parties et réconcilier leurs positions divergentes, le Kazakhstan est prêt à prendre une telle initiative. Le temps presse, et il nous semble absolument nécessaire pour nous tous que nous parvenions à un accord mutuellement satisfaisant nous menant sur la voie d'une vision unifiée de l'avenir du Mécanisme.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je serai moi aussi très bref. Je tiens en premier lieu à remercier le Japon d'avoir présenté le projet de résolution S/2017/970, dans un effort pour trouver une solution à ce processus difficile. Ce matin, durant les consultations, nous avons une fois de plus condamné l'emploi d'armes chimiques et souligné la nécessité d'une enquête indépendante et impartiale pour identifier les responsables de ces crimes atroces. De même, nous avons exprimé notre préoccupation face à l'absence de communication et d'interaction entre les membres du Conseil de sécurité, qui nous a menés aujourd'hui à la même issue qu'hier (voir S/PV.8105).

Encore une fois, nous savons gré de la proposition qui a été présentée. Nous approuvons nombre des principes qu'elle contient, mais nous regrettons que faute de participation de tous les acteurs à la négociation, nous soyons arrivés au même résultat, ce qui était somme toute prévisible. À cet égard, nous estimons qu'il nous incombe de poursuivre nos efforts pour que l'utilisation d'armes chimiques en Syrie et partout ailleurs fasse l'objet d'enquêtes appropriées. Nous estimons que le Conseil doit poursuivre ses travaux sur cette question jusqu'à ce que nous parvenions à nous mettre pleinement d'accord afin d'éviter que des situations telles que celles d'hier et d'aujourd'hui ne se reproduisent.

C'est pourquoi ma délégation appuie la proposition du représentant de la Suède visant à ce qu'après la levée de la présente séance, nous tenions des consultations sur cette question.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La situation en Syrie est parvenue à un stade crucial. Le processus politique offre aujourd'hui des perspectives importantes. Toute mesure prise sur la question syrienne doit viser à promouvoir le processus politique global ainsi que la stabilité et la sécurité à long terme dans ce pays. Nous avons expliqué à maintes reprises notre position à l'égard du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Des divergences importantes persistent entre les membres du Conseil à cet égard. Il est impératif que chacun reste calme, fasse preuve de retenue et trouve une solution adaptée qui soit acceptable pour tous au moyen de consultations menées patiemment.

Compte tenu des divergences profondes entre les membres du Conseil, forcer le vote ne contribue nullement à régler la question des armes chimiques en Syrie ni à préserver l'unité et l'autorité du Conseil, et cela ne fait pas non plus avancer le processus politique en Syrie. La Chine a estimé devoir s'abstenir dans le vote sur le projet de résolution S/2017/970. Nous regrettons une fois de plus les divisions observées au Conseil aujourd'hui.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe a participé de bonne foi à toutes les consultations, multilatérales et bilatérales, organisées pour rapprocher les positions des membres du Conseil de sécurité concernant la prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargé d'enquêter sur l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Toute tentative de présenter les choses différemment n'est rien d'autre que de la désinformation intentionnelle.

Nous prenons note de l'initiative de nos collègues japonais, qu'ils ont présentée dans l'intention de contribuer à trouver un moyen de sortir de cette situation. Mais nous ne pouvons pas appuyer leur proposition d'une brève prorogation technique du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint. Nous avons informé les membres du Conseil de cette décision et nous leur avons expliqué nos raisons. Le projet de résolution (S/2017/970) a néanmoins été mis aux voix. Cette mesure n'a rien à voir avec l'anxiété suscitée par le sort du Mécanisme, car chacun sait qu'il clôture ses activités aujourd'hui. En ce qui nous concerne, aucune prorogation du mandat du Mécanisme d'enquête conjoint n'est possible si nous ne remédions pas aux lacunes fondamentales de ses travaux. Toute autre possibilité peut être exclue, car la direction du Mécanisme – déjà couverte de honte en raison de son enquête fictive sur l'épisode de l'utilisation du sarin à Khan Cheïkhoun – s'est associée aux accusations sans fondement qui ont été formulées contre la Syrie.

Je ne sais pas vraiment si ceux qui ont condamné la Fédération de Russie avec tant de véhémence aujourd'hui ont en réalité lu le rapport ou nos observations sur sa teneur. Le projet de résolution déposé par le Japon a mis le Secrétaire général face à la tâche impossible de soumettre des propositions qui reflètent les vues des

membres du Conseil de sécurité. Comme notre vive discussion l'a bien montré, elles sont diamétralement opposées à de nombreux égards.

Nous ne pouvons pas examiner la question de la prorogation du Mécanisme d'enquête conjoint sans prendre en compte le contexte général. La séance du Conseil de sécurité d'hier, dont la teneur était éminemment politique et avait très peu à voir avec les armes chimiques en Syrie, a laissé un arrière-goût très désagréable. Nous sommes encore plus inquiets quant à ce qu'il se passe au sein de l'OIAC. La délégation américaine a déposé un projet de résolution (S/2017/962) qui ouvre fondamentalement la voie à la possibilité de lancer un ultimatum à la Syrie. Que cherchent-ils? À détruire les résultats des efforts collectifs sans précédent déployés pour procéder à la démilitarisation chimique de la Syrie, que la Fédération de Russie et les États-Unis ont initiés? Ont-ils réfléchi aux conséquences des mesures qu'ils ont prises à New York et à La Haye en vue d'un règlement politique en Syrie? Ce qu'il se passe en ce moment au Conseil de sécurité à New York et les résultats qu'ils ont obtenus à La Haye sont les maillons d'une seule et même chaîne.

Des voix se sont élevées pour mettre en garde contre le fait que si le Conseil de sécurité ne prend pas de décision sur la prorogation du Mécanisme d'enquête conjoint, cela pourrait nuire à son autorité et à sa dignité. Nous suggérons de considérer la situation sous un autre angle. Cela va-t-il vraiment renforcer l'autorité du Conseil de sécurité si nous prolongeons la durée de vie d'un organe qui, au cours de ces deux dernières années, a approuvé les yeux fermés des accusations non avérées contre la Syrie, comme si rien ne s'était passé? Cela vaut-il la peine de faire du Conseil de sécurité un complice d'une fraude spectaculaire? Cela semble-t-il bon lorsque, à la séance convoquée en avril après la frappe aérienne américaine contre la base aérienne de Chaaeïrat (voir S/PV. 7922), de nombreuses délégations ont soit agi comme si rien ne s'était passé, soit purement et simplement appuyé un acte d'agression contre un État souverain?

Il n'y a absolument aucune raison de penser que mettre fin aux travaux du Mécanisme d'enquête conjoint est annonciateur de certains types de nouveaux défis pour le régime de non-prolifération des armes de destruction massive, dont la Fédération de Russie considère la mise en œuvre avec la plus grande responsabilité. C'est un rôle que nous assumons depuis longtemps, et nous le chérissons. Le régime de non-prolifération repose sur des instruments internationaux qui n'ont rien à voir avec le Mécanisme d'enquête conjoint. Mais ce sur quoi il faut vraiment se concentrer, c'est la menace croissante posée par le chimioterrorisme au Moyen-Orient.

Ce qu'il se passe ici aujourd'hui ressemble à une mauvaise blague. On accuse la Fédération de Russie d'être responsable de la clôture du Mécanisme d'enquête conjoint. Ceux qui l'affirment semblent avoir la mémoire courte. Ont-t-ils oublié qu'hier, ce sont eux qui l'ont clôturé en votant contre le projet de résolution déposé par la Russie, la Chine et la Bolivie (S/2017/968)? Hier, lorsque le projet de résolution russo-chinois déposé par la Bolivie a été mis aux voix (voir S/PV. 8105), le Conseil a eu une bonne occasion de donner une nouvelle chance au Mécanisme en l'améliorant et en le renforçant. Mais cet effort a été bloqué par le veto de trois membres permanents du Conseil. Qu'ils ne tentent pas maintenant de rejeter la responsabilité sur la Fédération de Russie. Cela a été un choix conscient de la part de ceux dont la priorité n'est clairement pas de garantir une enquête objective sur les crimes chimiques commis dans la région; il ne s'agit que de maintenir la pression sur la Syrie et d'alimenter des affrontements avec la Fédération de Russie.

Il n'est pas nécessaire de faire un drame de la fin des activités du Mécanisme d'enquête conjoint. Rien n'empêche les membres du Conseil de continuer d'examiner la question de l'amélioration de cet instrument en vue d'une éventuelle reprise de ses travaux à l'avenir. Mais pour cela, il est essentiel d'avoir une vision commune de l'importance d'éliminer les carences systémiques du Mécanisme d'enquête conjoint, qui l'ont détruit. Notre projet de résolution reste sur la table. Si ceux qui se préoccupent de la poursuite de ses activités le veulent vraiment, ils peuvent participer à des travaux utiles sur son texte et cesser de se livrer à de la propagande politique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Italie.

L'Italie a appuyé le projet de résolution déposé par le Japon (S/2017/970) et tient à remercier la délégation japonaise de ses efforts. Nous avons déjà affirmé à de nombreuses reprises, y compris dans cette salle hier, l'importance que nous accordons au dispositif international de non-prolifération et au respect du principe de responsabilité pour les violations de ses règles. De notre point de vue, le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes

chimiques et l'Organisation des Nations Unies est un instrument essentiel à cet égard, et nous ne sommes pas prêts à tout simplement accepter de l'enterrer. Une fois de plus, nous sommes déçus par le résultat du vote. Nous avons jusqu'à minuit. S'il existe ne serait-ce que la moindre chance de renouveler le mandat du Mécanisme d'enquête conjoint d'ici là, nous travaillerons de façon constructive pour rédiger ce projet de dernière chance. Sinon, nous continuerons de nous efforcer de parvenir à un accord sur une question d'une importance cruciale pour nous tous et pour la capacité du Conseil de s'acquitter de ses responsabilités. L'Italie appuie également la proposition de la Suède à cet égard.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur la liste. J'invite à présent les membres à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations, comme l'a demandé la Suède.

La séance est levée à *19 h 5.*